



PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 OCTOBRE 2021

L'an 2021, le 19 octobre à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 12/10/2021.

Etaient présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents excusés :

Absents : Thérèse MONNET

Secrétaire de séance : Mickael YOU

Ordre du jour :

- 1) **Finance** : décision modificative n°2
- 2) **Finance** : examen des devis pour le busage à côté du cimetière et route de Martigné-Ferchaud
- 3) **Finance** : examen des devis pour l'achat de radars pédagogiques et d'une balise lumineuse
- 4) **Finance** : examen des devis – remise à niveau des tampons d'assainissement
- 5) **Assainissement collectif** : redevance assainissement 2022
- 6) **Patrimoine-Domaine** : fixation du loyer du logement - 9 contour René Gisteau
- 7) **Ressources humaines** : réflexion sur les autorisations spéciales d'absences
- 8) **Roche aux Fées Communauté** : rapport d'activité 2020
- 9) **CDG35** : vœu sur la santé au travail
- 10) **VEOLIA** : renouvellement de la convention pour la perception de la redevance d'assainissement
- 11) **SIEFT** : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2020
- 12) **Divers**

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

2021-10-03- FINANCE : DÉCISION MODIFICATIVE 2

Monsieur le Maire informe qu'au vu des dépenses envisagées suivantes, il convient de prendre une décision modificative :

- réparation dégâts 4 rue Bellevue
- achat de radiateurs 3 contour René Gisteau prévue en investissement à basculer en fonctionnement
- dépenses de voirie prévues en investissement à basculer en fonctionnement
- réception pour l'inauguration du point lecture
- cotisations sociales sur le salaire de l'archiviste non prévue au budget

Monsieur le Maire propose le virement de crédit ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	615228	Entretien et réparations des bâtiments autres que publics	+ 4 600€
Dépenses	615231	Entretien et réparations voirie	+ 9 000€
Dépenses	623	Publicité, publications, relations publiques	+ 3 100€
Dépenses	6413	Personnel non titulaire	+ 3 000€
Dépenses	022	Dépenses imprévues	- 10 800€
Dépenses	023	Virement section investissement	- 8 900€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	OP 29 – 2313	Voirie – Constructions	- 8 900€
Recettes	021	Virement section de fonctionnement	- 8 900€

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11,
Vu l'approbation du budget primitif 2021 de la commune par délibération n°2021-04-04 du 6 avril 2021,
Vu la décision modificative 1 prise par délibération n°2021-07-01 le 20 juillet 2021,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *d'approuver les virements de crédits ci-dessus.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-04- EXAMEN DES DEVIS POUR LE BUSAGE A CÔTÉ DU CIMETIERE ET ROUTE DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour établir un devis pour le busage à côté du cimetière et rue de Bellevue au niveau des lagunes. Il présente donc les devis suivants :

- DUPIN LISAGRI et MALAUNAS André pour un montant total de 5 383.97€HT soit 6 460.78€TTC auquel il faut ajouter une pose de regards par l'agent technique.
- SARL SAVOURÉ pour un montant de 7 274.60€HT soit 8 729.52€TTC où la pose de regards est effectué par l'entreprise.
- SAS CHAZE TP pour un montant de 22 653.70€HT soit 27 184.44€TTC.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de retenir le devis des entreprises DUPIN LISAGRI et MALAUNAS André pour un montant de 5 383.97€HT soit 6 460.78€TTC.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-05- EXAMEN DES DEVIS POUR L'ACHAT DE RADARS PÉDAGOGIQUES ET D'UNE BALISE LUMINEUSE

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir deux radars pédagogiques qui seraient installés rue de Bellevue et rue Sainte Anne ainsi qu'une balise lumineuse au niveau de l'école.

Deux devis sont présentés :

- **Société Elancité d'Orvault** : deux radars pédagogiques pour un montant total de 3 351.80€HT soit 4 262.16€TTC (prix soumis à l'achat des 2 radars et de la balise sinon le montant de l'achat seul des 2 radars s'élèverait à 3 790.60€HT)

Radars : 2 600€ HT

Panneau solaire : 455€ HT

Mat acier et fixation : 496.80€ HT

Et une balise lumineuse pour un montant total de 809.10€ HT soit 970.92€ TTC

Balise : 592.50€ HT

Panneau de signalisation : 131.60€ HT

Kit d'adaptation : 85€ HT

- **Société SIGNALS de La Rochelle** : deux radars pédagogiques pour un montant total de 8 871.92€ HT soit 10 646.30€ TTC.

Radars : 6 048€ HT

Panneau solaire et alimentation solaire: 2 345.52€ HT

Mat acier et fixation : 478.40€ HT

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de retenir le devis de la société ELANCITÉ comprenant deux radars pédagogiques pour un montant de 4 262.16€ TTC.*
- ✓ *de retenir le devis de la société ELANCITÉ comprenant une balise lumineuse pour un montant total de 970.92€ TTC.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-06- EXAMEN DES DEVIS – REMISE A NIVEAU DES TAMPONS D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité deux entreprises pour la remise à niveau des tampons d'assainissement. Il présente les devis suivants :

- Entreprise HENRY FRERES pour un montant de 3 245€HT soit 3 894€ TTC.
- Entreprise CHAZE TP pour un montant de 4 940€HT soit 5 928€ TTC.

Il précise que cette dépense devra être imputé au budget assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *de retenir le devis de l'entreprise HENRY FRERES pour un montant de 3 894€ TTC.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-07- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de délibérer sur la tarification de la redevance assainissement pour le prochain exercice.

Il rappelle les tarifs appliqués à ce jour conformément à la délibération n°2020-67 du 20 octobre 2020 :

- Part fixe : 61€
- Part variable : 1.20€/m3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *de maintenir la tarification telle qu'indiquée ci-dessus.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-08- PATRIMOINE-DOMAINES : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT – 9 CONTOUR RENÉ GISTEAU

Monsieur le Maire informe qu'il convient de ne pas délibérer sur ce point, la locataire ne quittant finalement pas le logement.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de ne pas délibérer sur ce point.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-09- RESSOURCES HUMAINES : RÉFLEXION SUR LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Monsieur le Maire informe qu'actuellement c'est la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 qui définit les jours accordés de droit pour les autorisations d'absence. La collectivité a la possibilité de se prononcer sur la nature et la durée de ces autorisations.

Ces autorisations spéciales d'absence sont accordées sur présentation d'une pièce justificative présentée par l'agent.

Aussi, selon la lettre ministérielle du 27 septembre 1983, les autorisations d'absence « n'ont lieu d'être accordées que dans la mesure où l'agent aurait dû exercer ses fonctions au moment où les circonstances justifiant l'octroi... se sont produites ».

De plus, un congé d'absence exceptionnel ne peut se substituer à un congé annuel et cette autorisation d'absence doit être prise au moment de l'évènement et dans les limites prévues pour chaque évènement.

Les autorisations spéciales d'absence se déclinent en différentes catégories : évènements familiaux, absence liées à la maternité, absence pour garde d'enfants, absence de la vie courante, absence pour motifs professionnels et syndicaux et absence pour motifs civiques.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil pour déposer un dossier au comité technique afin de statuer sur les autorisations spéciales d'absence pour les évènements familiaux et de la vie courante. Il présente les propositions du comité technique départemental qui ont un caractère indicatif.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de saisine au comité technique.*
- ✓ *propose de désigner Monsieur le Maire et Mickael YOU en tant que personnes référentes pour préparer ce dossier.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-10- ROCHE AUX FÉES COMMUNAUTÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Monsieur le Maire indique avoir donné à chaque élu le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré :

- ✓ *de prendre acte de ce rapport.*
- ✓ *de ne pas émettre d'observations sur celui-ci.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-11- CDG35 : VŒU SUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Monsieur le Maire informe que lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a rédigé une note sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *adopte le vœu présenté par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.*

2021-10-12- VEOLIA : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La commune a confié à VEOLIA EAU une mission de facturation et de recouvrement de la redevance assainissement en 2002. Cette convention, dont la date d'échéance a été calée au contrat d'affermage du service de distribution d'eau potable du Syndicat de la Forêt du Theil auquel adhère la commune, a pris fin le 31/12/2020.

Il est proposé de prendre un avenant à cette convention afin de la prolonger d'une durée de 2 ans soit jusqu'au 31/12/2022.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 afin de prolonger la convention jusqu'au 31/12/2022.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-13- SIEFT : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC 2020

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ *prend acte de ce rapport.*
- ✓ *n'émet aucune observation.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-10-14- DIVERS

○ **Commission communication**

Elle se réunira le Vendredi 29 octobre à 16h30 pour l'élaboration du bulletin communal. La distribution du bulletin est prévue le 18/12.

○ **Villes et Villages Fleuris**

Compte-rendu réalisé par Alexis JOLY.

○ **Diaporama Roche aux Fées Communauté**

Changement de nom du siège.

○ **Organisation de l'inauguration du point lecture**

Elaboration du programme et définition des moyens qui seront nécessaires.

○ **Cérémonie du dimanche 14 novembre 2021**

Organisation à définir.

○ **Commission finances**

Elle se réunira le Vendredi 5 novembre à 9h afin de préparer en amont la rencontre avec le conseiller aux décideurs locaux qui se déroulera le Lundi 22 novembre.

○ **Commission voirie**

Elle se réunira le Mercredi 1^{er} décembre à 15h30 pour faire le point sur l'état de la voirie et anticiper les dépenses pour l'année prochaine.

○ **Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie**

Compte tenu de la charge de travail en mairie, il a été décidé de fermer la mairie au public le Mardi. Les nouveaux horaires sont les suivants : le lundi et du jeudi au samedi de 9h à 12h.

○ **Délégué ARIC**

Monsieur le Maire est nommé délégué.

Heure de début : 20h15

Heure de fin : 23h30

Prochain conseil municipal : Mardi 23 novembre 2021 à 20h15.